

Décision

Générale

colonial

Décision n° 72-138-1908 nommant une Commission chargée d'examiner le bâtiment construit à la Place Ménélick.

n° 72-138-1908

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
24 avril 1908

Numéro JO
n° 138 du 01/05/1908

Date du numéro
1 mai 1908

TEXTE INTÉGRAL

une Commission composée du Secrétaire Général du Gouvernement, Président, du chef du Service des Travaux Publics, de M. Bonnevey, Ingénieur, Membre du Conseil d'Administration est chargée d'examiner et de recevoir provisoirement s'il y a lieu le bâtiment construit à la Place Ménélick et destiné au Secrétariat Général et au Trésor. La Commission se réunira sur la convocation de son Président et dressera procès-verbal de ses opérations qui auront lieu en présence de l'adjudicataire.